



Tenir son chien en laisse dans la Réserve!

La Réserve naturelle est un site où promener son chien est autorisé, mais il est important de le tenir en laisse pour la sécurité et la tranquillité de la faune sauvage ainsi que des autres usagers.







Incidences sur la faune et les usagers de la Réserve

- Prédation sur la faune sauvage
- Perturbation de la reproduction de certains animaux
- Stress des animaux sauvages et leurs nouveaux nés
- Vecteur de maladies pour la faune sauvage
- Dérangement pour les autres usagers

Le saviez-vous >

Au total, plus de 600 espèces animales ont été recensées sur le territoire de la confluence. Parmi ces espèces, plusieurs dizaines son rares, menacées ou protégées.

Agissons ensemble pour les préserver!





















Les bons gestes

- Tenir son chien en laisse
- Se munir d'un sac pour ramasser les excréments

Rappel de la réglementation

- Arrêté municipal n°103-2013 du 31 décembre 2013 réglementant la présence des chiens dans l'espace publique
- Délibération du Conseil régional du 4 juin 2015 portant création de la Réserve naturelle Confluence Garone-Ariège.

Sanctions encourues

- Chien promené sans laisse dans la réserve :
 68 € à 450 € d'amende
- Dérangement de la faune : 135 € à 750 € d'amende

Gestionnaire de la Réserve : Nature En Occitanie, 14 rue de Tivoli, 31000 Toulouse 05 34 31 97 90

contact@rnr-confluence-garonne-ariege.fr

Retrouvez le réglement de la RNR dans son intégralité sur www.rnr-confluence-garonne-ariege.fr